

**FRAKTION**

Chambre des Députés
Monsieur Laurent Mosar
Président
L-1728 Luxembourg

Luxembourg, le 15 février 2011

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Beaucoup de pays disposent d'un registre des cancers (ou registre des tumeurs) qui est un outil d'étude épidémiologique ou éco-épidémiologique rassemblant des données sur l'occurrence spatiale et temporelle d'un type spécifique de cancer ou de l'ensemble des cancers détectés.

Ces registres sont un outil indispensable de la santé environnementale et de l'épidémiologie du cancer et permettent via des études statistiques de mieux comprendre les causes de certains cancers, mieux prévenir les facteurs de risque, détecter de manière plus précoce l'émergence de nouveaux cancers etc.

Au vu de ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale :

- Quelles sont les raisons pour lesquelles le Luxembourg n'a ni un registre des cancers pour adultes ni un tel registre pour enfants ?
- Monsieur le Ministre partage-t-il l'avis que tels registres sont utiles et nécessaires ?
- Dans l'affirmative, endéans quels délais de tels registres pourraient-ils être créés ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Marc Spautz
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État
La Ministre aux Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 29 mars 2011

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés

Luxembourg

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
30 MARS 2011

Personne en charge du dossier:
Nicole Sontag-Hirsch
☎ 247 - 82952

Réf.: 2010 - 2011 / 1260 - 04

Objet: Réponse à la question parlementaire n° 1260 du 15 février 2011
de Monsieur le Député Marc Spautz.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe **la réponse de Monsieur le Ministre de la Santé** à la question parlementaire sous objet, concernant le registre des cancers.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour la Ministre aux Relations
avec le Parlement

Daniel Andrich
Conseiller de Gouvernement 1^{re} classe



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Luxembourg, le 28 MARS 2011

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le: 29 MARS 2011	
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

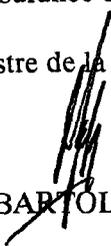
Madame la Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L - 2450 LUXEMBOURG

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe ma réponse à la question parlementaire no 1260 du 15 février 2011 de Monsieur le député Marc SPAUTZ.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de la Santé,


Mars DI BARTOLOMEO



28.3.2011

**Réponse du Ministre de la Santé
à la question parlementaire n° 1260 de Monsieur le député Marc SPAUTZ
concernant le registre des cancers.**

Parmi les mesures de prévention, de dépistage et de détection précoce de certaines maladies, dont le gouvernement entend poursuivre la mise en place au cours de la législature actuelle, figure le plan cancer ainsi que le registre des cancers.

Depuis 1991, le Laboratoire National de Santé exploite le « Registre Morphologique des Tumeurs » (RMT) qui constitue un registre de la population à visée épidémiologique. Ledit registre a recensé entre 1980 et 2009 au total 47.727 nouveaux cas de cancer diagnostiqués au Luxembourg, parmi lesquels figuraient 89 enfants âgés de moins de 14 ans et 104 adolescents âgés entre 15 et 19 ans.

Les données épidémiologiques sans renseignements cliniques font annuellement l'objet d'une publication qui reprend, d'après les critères de l'ICDO (*International Classification of Diseases – Oncology*) la localisation des tumeurs, la répartition selon le sexe, le nombre effectif, l'incidence brute et les taux standardisés des différents types de cancer. Périodiquement les membres du RMT publient l'évolution dans le temps des cancers les plus fréquents (*sein, colon, rectum, prostate etc.*) au Luxembourg.

Suite aux résultats d'un groupe de travail, composé de membres représentant les différentes spécialités médicales du pays, et qui sont tous engagés dans le diagnostic et le traitement des maladies cancéreuses, il est prévu d'envisager une extension du registre des tumeurs existant, ceci afin de pouvoir focaliser ses activités sur la collecte des données purement cliniques. Dans ce même ordre d'idées, un conseil scientifique devrait seconder le registre.

En raison de l'exiguïté du pays et du nombre restreint de sa population, il n'est pas prévu de créer un registre pour les adultes et un autre pour les enfants.

Je ne saurais finalement que me rallier à la position de l'honorable député en ce qui concerne l'importance d'un tel registre qui, en complément des études épidémiologiques, constituera l'outil approprié pour disposer d'informations précieuses permettant d'assurer un niveau élevé tant de la santé publique que de la qualité dans les différentes spécialités médicales.